



## PROCÉDURE POUR UN DON D' ACTIONS À LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

1) Voici l'information que la Fondation de l'HGM et notre fiduciaire, RBC Services aux investisseurs, doivent obtenir à l'égard d'un don d'actions de sociétés cotées :

- Nombre d'actions;
- Type d'actions, y compris le numéro CUSIP;
- Nom de la société;
- Nom, adresse courriel et numéro de téléphone de votre courtier;
- Date du transfert.

2) Cette information doit être envoyée à l'attention de :

**Julie Denis** – VP Finances et Administration  
Fondation de l'Hôpital général de Montréal  
1650, avenue Cedar, salle E6 – 129  
Montréal (Québec) H3G 1A4  
Tél. 514-934-8230  
Télé. 514-937-7683  
[jdenis@mghfoundation.com](mailto:jdenis@mghfoundation.com)

3) Cette information **doit également être envoyée** à RBC Services aux investisseurs, à l'attention de :

**Afzal Lila**  
Représentante du service à la clientèle  
RBC Services aux investisseurs et de trésorerie  
1, Place Ville Marie  
9ième étage, aile Sud  
Montréal (Québec) H3B 1Z3  
Tél. 514-876-7728  
Télé. 514-876-7739  
[afzal.lila@rbc.com](mailto:afzal.lila@rbc.com)

**CUID de RBC : RTRA**  
**Compte de dépôt de la Fondation de l'HGM : 008 488 018**